
CHEZ LES MUTUALISTES

LA MUTUALITE DE RENTE

La mutualité de rente constitue l'école de la Fraternité, le chemin de l'aisance, le couronnement de l'épargne et le gage assuré de la sécurité et de l'indépendance.

Avec quel plaisir voyons-nous aussi chaque jour les succès magnifiques remportés par la Caisse d'Economie Nationale, administrée par la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, qui réalise ce type parfait de la mutualité intégrale, parce que ses sociétaires sont seuls intéressés au progrès de la société, les seuls actionnaires, les seuls maîtres, les seuls propriétaires du capital inaliénable et ses administrateurs ne sont que des mandataires choisis par eux et parmi eux.

Il n'en coûte qu'un sou pour appartenir à cette caisse nationale.

L'idée des fondateurs de la Caisse Nationale d'Economie a été purement philanthropique, et ils n'ont eu en vue que l'intérêt des sociétaires. Les statuts et les règlements protègent les mineurs et les malades et facilitent les paiements et les obligations de ses membres envers la caisse.

La règle de la Société est justice pour tous ses membres. C'est l'économie, la prévoyance et la mutualité bien comprises.

Les hommes, les femmes, et les enfants de tout âge et de toute condition, peuvent s'inscrire sans avoir à subir d'examen médical.

La Caisse Nationale d'Economie est administrée par le bureau de direction de la Société Saint-Jean-Baptiste et les fonds sont placés sur des garanties indiscutables, telles que des débentures de gouvernements, de municipalités ou de fabriques, mais pas un centin ne peut être distrait du but pour lequel il a été versé.

Comme la Société elle-même, la Caisse est donc essentiellement une oeuvre nationale et mutualiste dont l'importance va toujours en augmentant.

(*La Patrie*, Samedi, 23 mai.)
